



## SCULPTURE, PEINTURE INSTALLATION

J'ai creusé des trous plus profonds que certaines réflexions...



Caroline VICQUENAU

Sarah CARDONA

Nicolas BOULET

Du 16 au 18 et du 23 au 25 mars

De 15 h à 18 h

Vernissage le vendredi 16 mars à partir de 18 h

**GALERIE ALBERT GARNIER**

Sainte Anastasie-sur-Issole 2018



## BULLETIN MUNICIPAL

**FÉVRIER 2018**

N°320



### CONCERT

Piano à 4 mains

Aelita IKHSANOVA, chant  
Pierre LAURENT, piano



**SAMEDI 17 MARS 2018 à 20H30**

Salle Polyvalente  
De Sainte Anastasie-sur-Issole

## LE MOT DU MAIRE

Chaque matin en prenant mon journal chez Bruno, j'apprends quelques « bonnes » nouvelles « c'est en général en première page et presque toujours catastrophique ».

Comme beaucoup d'entres vous, je passe aux pages suivantes pour enfin y découvrir une météo rafraîchissante, les derniers résultats de l'OM et peut-être quelques espoirs de vivre encore.

Aussi, plutôt que de feuilleter davantage, très vite j'échange quelques phrases « matutinales » avec les premiers passants rencontrés rue Notre Dame. Et là, c'est le paradis : bonjour, comment ça va ? Quelle belle journée, même les chiens se saluent ainsi à l'envie, si ce n'est quelques Monsieur le Maire : ce fameux nid de poule ou ce lampadaire récalcitrant. Mais là me diriez-vous, c'est normal, ce n'est pas la même chose et vous auriez raison.

Ceci étant dit, on se serre la main, puis on parle du jardin, du travail, des enfants, du soleil ou de la pluie. Ceci c'est avant 8h ! Car un peu plus tard ça se gâte et l'on aborde davantage des sujets dits sérieux tels que ses rhumatismes, les misères de l'âge ou les impôts...

Mais au fait, ce matin j'allais oublier de vous annoncer, une bonne ou une mauvaise nouvelle, (c'est selon, comme l'on dit ici).

Le recensement qui vient de s'achever nous indique que la population de Ste-Anastasie a franchi le cap des 2000 habitants, dont une part remarquable est en âge de procréer...

*Jean-Pierre MORIN*

Donc pas de problème l'avenir est assuré !

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du 14 février 2018

### Délibération n°2018-01 : Demande de subvention Etat (DETR)

Monsieur le Maire fait connaître qu'il serait opportun d'envisager en 2018 l'extension du système de vidéo protection.

Il précise que l'estimation hors taxes de l'opération est la suivante :

- Extension du système de vidéo protection 50 020,69 € H.T.

Monsieur le Maire sollicite auprès de l'Etat l'inscription de cette opération son financement par une subvention la plus élevée possible (35%).

Il présente les dossiers correspondants.

Le plan de financement se présente comme suit :

**Montant du projet :** 50 020,69 € HT

**Subvention Etat (DET.) 25%** 12 500,00 €

**Subvention Conseil Départemental 35 % :** 17 000,00 €

**Le reste en autofinancement soit :** 20 520,69 €

Adopté à l'unanimité.

### Délibération n°2018-02 : Compte rendu annuel de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Examen du bilan du délégataire (SEERC-Eaux de Provence) Année 2016.

Le contrôle de la Commune sur le délégataire est indispensable. Des obligations de transparence sont prévues comme l'obligation de reddition des comptes.

En application de ce texte, le Maire présente le rapport d'activité et le compte-rendu financier (Compte Annuel de Résultat d'Exploitation) des services de l'eau et de l'assainissement de la société fermière « Eaux de Provence » correspondant à l'exercice 2016.

Adopté à l'unanimité.

### Délibération n°2018-03 : Participation financière communale aux dépenses de chauffage électrique de l'église 2017-2018

En vertu de l'article 2 de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, les subventions au culte par les collectivités publiques sont interdites.

Cependant au terme de l'article 13, dernier alinéa de la loi du 09/12/1905 (puis de la loi du 13/04/1908 confirmée par l'avis du Conseil d'Etat du 11/12/1928) les communes sont autorisées à engager les dépenses nécessaires à l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la loi.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de participer aux frais de fonctionnement des appareils de chauffage et de conservation de l'église communale et de fixer forfaitairement cette participation à la somme annuelle suivante : 400 € par an. Adopté à l'unanimité.

### Délibération n°2018-04 : Soutien du Conseil Municipal à l'action de l'AMRF relative à l'exercice des compétences Eau et Assainissement, intitulée "Restituer aux élus le choix et la capacité d'engager des solutions efficaces et sobres en adoptant la proposition de loi à l'Assemblée nationale", en date du 1er octobre 2017

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur l'exercice des compétences Eau et Assainissement, adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1er octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité : APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'exercice des compétences « Eau » et « Assainissement » ;

S'ASSOCIE solidairement à la mobilisation de l'Association des maires ruraux de France en faveur du caractère facultatif du transfert de ces compétences au niveau communautaire.

### Délibération n°2018-05 : Signature d'une convention de prestation d'organisation et de gestion de l'accueil de loisirs des 3-12ans et des nouvelles activités périscolaires (N.A.P.) de la commune 2017/2018

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- La reconduction de la convention avec l'O.D.E.L. Var pour l'organisation d'un accueil de loisirs sans hébergement en partenariat avec la commune de Forcalqueiret pendant les vacances de printemps, d'été, d'automne et d'hiver 2018 ainsi que l'organisation des nouvelles activités périscolaires du 01 septembre 2017 au 31 août 2018.

- L'autorise à signer la convention avec l'O.D.E.L. Var.

### Délibération n°2018-06 : Convention cadre de formation avec le CNFPT année 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale une nouvelle convention cadre de partenariat pour permettre le financement des actions de formation du personnel qui ne sont pas couvertes par la cotisation.

Cette convention, valable jusqu'au 31 mars 2019, n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le C.N.F.P.T.

### Délibération n°2018-07 : Délibération relative au projet de statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte

-Vu la délibération n°2017-241 du Conseil communautaire du 11 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

-Considérant qu'il convient de clarifier l'exercice des compétences telles qu'indiquées dans l'article 4 de l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté d'Agglomération ;

-Considérant que, par conséquent, la Communauté doit adopter ses statuts et arrêter ses compétences ;

-Considérant que certaines compétences obligatoires ou optionnelles ont nécessité d'en préciser l'intérêt communautaire afin de définir la ligne de partage entre les compétences communales et les compétences communautaires ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par délibération n°2017-240 du 11/12/2017, le Conseil

communautaire propose aux communes membres d'adopter les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Aussi il est demandé au Conseil municipal :

-d'approuver les projets de statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte adoptés par le Conseil communautaire du 11 décembre 2017, tels qu'annexés. Adopté à la majorité.

### **Délibération n°2018-08 : Demande d'étude de rénovation intérieure de l'église au C.A.U.E.**

Monsieur le Maire propose de solliciter le concours du Conseil Architecture Urbanisme et Environnement du Var (C.A.U.E.) afin d'engager une procédure de restauration intérieure de l'église de Sainte-Anastasia-sur-Issole.

Il rappelle par ailleurs que ces travaux ne pourront être entrepris qu'après avis de l'évêché et après obtention des financements pouvant couvrir ces travaux patrimoniaux.

Adopté à l'unanimité.

### **Délibération n°2018-09 : Subvention à l'Association Intercommunale de la Saint Hubert 2018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'accorder une subvention à l'Association Intercommunale de chasse de la Saint Hubert d'un montant de 400 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention désignée ci-dessus.

La somme correspondante sera inscrite au Budget Communal article 6574.

### **Délibération n°2018-10 : Personnel Communal - Instauration du Compte Epargne Temps (C.E.T.)**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Le Maire rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le détail des modalités d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, de fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent conformément à l'article 10 alinéa 1 n°2004-878 du 26 août 2004.

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les modalités d'application du compte-épargne temps dans la collectivité.

Il rappelle que les fonctionnaires titulaires et agents non titulaires à temps complet ou à temps non complet qui sont employés de manière continue et qui ont accompli au moins une année de service pourront bénéficier d'un CET. Adopté à l'unanimité.

### **Délibération n°2018-11: Rythmes scolaires**

Organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2018.

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les conclusions de la consultation effectuée auprès des familles et des enseignants :

Considérant l'avis favorable des conseils d'écoles, Monsieur le Maire propose à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de revenir à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018 et propose l'organisation suivante :

1. Lundi : 8H30 - 11H30, 13H30 – 16H30
2. Mardi : 8H30 - 11H30, 13H30 – 16H30
3. Jeudi : 8H30 - 11H30, 13H30 – 16H30
4. Vendredi : 8H30 - 11H30, 13H30 – 16H30

Le Conseil Municipal OUI l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la nouvelle organisation de la semaine scolaire telle que décrite ci-dessus, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019.

*L'intégralité des délibérations est disponible à l'affichage en Mairie.*

## **NOUVEAUX RYTHMES ASSOCIATIFS**

Comme la presque totalité des communes tant varoises que de l'Académie de Nice, Sainte-Anastasia retrouvera dès la prochaine rentrée scolaire de septembre ses rythmes antérieurs sur 4 jours d'école.

Le mercredi retrouvera donc sa vocation à être une journée associative. La Commune, dans la ligne de ses priorités de soutien à ces activités sportives et culturelles, soutiendra naturellement financièrement les clubs qui en feront librement le choix. Rien ne sera donc imposé.

Dans cette perspective, l'ensemble des installations communales (stade, salles,...) sera réservé prioritairement à ces activités.

Ainsi, la Commune poursuivra les actions qui depuis des années ont constitué sa ligne politique : le soutien de l'école et de ses activités scolaires, le soutien de la vie associative, notamment celle dédiée aux plus jeunes tout en maintenant un effort constant en faveur des personnes plus âgées ou en difficultés.

## **RECENSEMENT**

Depuis le 17 février, les opérations de recensement de la population de Ste-Anastasia se sont achevées. Outre les résultats qui sont conformes à nos estimations communales (notamment liées à l'urbanisme), nous remercions les quatre « recenseurs » qui ont effectué un travail souvent délicat nécessitant quelquefois une diplomatie et quelques insistances.

Rappelons que le nombre d'habitants recensés (2019 habitants) déterminera le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versée chaque année par l'État à la Commune.



Se reconnaîtront-ils ?



## URBANISME

### Piscine et formalités obligatoires

C'est la taille de votre piscine qui détermine les formalités à accomplir. Pas de formalité pour un bassin n'excédant pas 10 m<sup>2</sup>. Permis de construire nécessaire pour un bassin de plus de 100 m<sup>2</sup> et aussi si vous avez prévu un abri ou une ouverture d'une hauteur d'au moins 1.80 m. Enfin si votre bassin est compris entre 10 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup> ou un abri de moins d'1m80, une déclaration préalable en mairie s'impose.

## Piscine et dispositif de sécurité

Toute piscine, dont le bassin est partiellement ou totalement enterrée, doit être équipée d'un dispositif de sécurité autour du bassin pour prévenir le risque de noyade. Vous devez choisir parmi quatre systèmes normalisés (tous sont prévus pour empêcher le passage ou l'immersion d'un enfant de moins de 5 ans):

### UNE BARRIÈRE DE PROTECTION (Norme NFP EN 90-306)

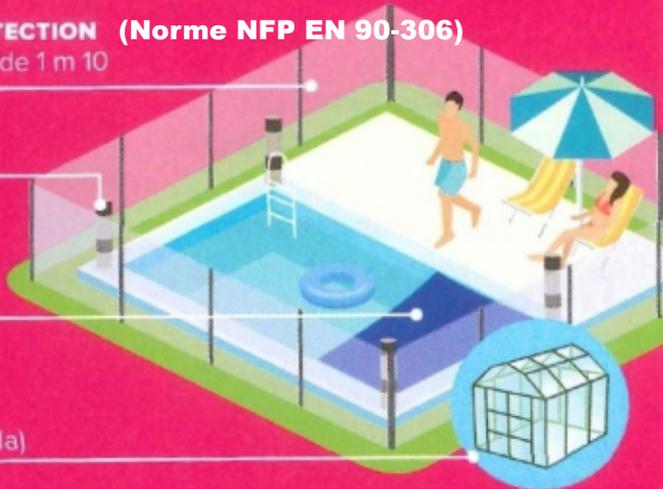
d'une hauteur minimale de 1 m 10

### UN SYSTÈME D'ALARME

à infrarouges

UNE BÂCHE de sécurité rigide ou semi-rigide qui recouvre la piscine

### UN ABRI CLOS (type véranda)



Bien entendu, l'installation d'un tel dispositif n'a pas vocation à remplacer la vigilance ou à vous exonérer de votre responsabilité en cas d'accident. Et, en cas d'infraction ou de non-conformité de votre dispositif, vous vous exposez à une amende pouvant atteindre jusqu'à 45 000 €.

## Transformation d'un garage

Si vous envisagez de transformer votre garage attenant à votre habitation en une pièce d'habitation, vous êtes soumis à une déclaration préalable, si la surface est inférieure à 40 m<sup>2</sup>. Au-delà, c'est un permis de construire qui est exigé. Attention, si la transformation du garage en pièce à vivre fait passer l'emprise au sol à + de 150 m<sup>2</sup>, vous devez faire appel à un architecte et déposer un permis de construire.

### Créer une véranda

Pour la création d'une véranda attenante à votre habitation, une déclaration préalable est suffisante si sa surface n'excède pas 20 m<sup>2</sup>. Au-delà un permis de construire est nécessaire. Attention : si vous fermez votre véranda, cela devient une pièce à vivre. Si vous dépassez 150 m<sup>2</sup> faire appel à un architecte.

### Vous avez omis de déclarer vos travaux

Une régularisation reste possible sous condition :

La construction édifiée doit être conforme aux règles d'urbanisme en vigueur au moment de la signature du permis de construire de régularisation et non pas au moment où la construction irrégulière a été réalisée.

A savoir : En cas de fausse déclaration (votre demande est examinée sur la base des informations et des documents que vous fournissez, vous vous exposez à une annulation de la décision et une amende de 2 000 €)

Source : Conseil des notaires

Marcel LEPAGE, 1er Adjoint

## Le bornage

Même s'il n'est pas toujours obligatoire, le bornage est fortement recommandé.

### Qu'est ce que le bornage ? A quoi sert-il ?

Il permet de définir juridiquement et de matérialiser sur un terrain les limites des propriétés privées appartenant à des propriétaires différents.

Il permet de connaître la surface exacte d'une propriété et d'en définir les contours.

Différents types de bornage :

### Le bornage amiable

Il s'effectue toujours de manière amiable et contradictoire. Après analyse, le géomètre propose une limite, qui ne deviendra définitive qu'après accord de tous (propriétaires et voisins immédiats).

Cet accord se formalise par la rédaction et la signature d'un procès-verbal de bornage.

### Le bornage judiciaire

Si la demande amiable n'aboutit pas, parce qu'il y a désaccord, le géomètre produit un procès-verbal de carence.

L'un des propriétaires peut porter l'affaire devant les tribunaux (tribunal d'instance). Le bornage devient judiciaire.

Un nouveau géomètre est alors désigné par le juge. Un nouveau rapport sera proposé avec une ou plusieurs solutions.

La fixation des limites de propriété relève alors de la décision du juge qui est souverain.

Source : conseil des notaires janvier 2018.

Marcel LEPAGE, 1er Adjoint

# LA VIE AU VILLAGE

## NOUVEAU à Ste-Anastasia

Rendez-vous mensuel de véhicules anciens autos motos.

Tous les deuxièmes dimanche du mois de mars à octobre de 9h à 13h sur le parking en face du camping.

Annulé si pluie

Denis : 06.83.24.17.31

**Venez nombreux avec votre ancienne !**



## CCAS

Une extension de partenariat permanence sociale est prévue le 3ème mardi au matin (1 mois sur 2).

A ce titre, nous accueillerons Mme Anne Flore BORDIER à compter du 20 mars et pour les mois de mai, juillet, septembre et novembre 2018.

## CCAS - Solidarité Val d'Issole

Parmi les organismes intercommunaux participants à notre action sociale, comment ne pas retenir « l'Association Solidarité Val d'Issole ».

A Ste-Anastasia aussi, nous connaissons les besoins de certains de nos concitoyens brutalement soumis à de graves difficultés, disons-le, d'accidents de la vie. C'est bien de cela dont il s'agit et nous pouvons rappeler aujourd'hui l'une des actions les plus urgentes à mener pour ceux qui sont dans le besoin.

**Solidarité Val d'Issole** c'est entre autre, une épicerie sociale et solidaire qui permet à des personnes orientées par le CCAS à choisir, même à prix symbolique, des produits alimentaires et de préserver ainsi leur dignité et leur estime de soi.

Venir en aide aux plus démunis en leur donnant accès aux produits élémentaires, tout en les aidant à se réinsérer durablement, tels sont les objectifs de cette épicerie solidaire.

Il s'agit en fait d'accompagner les bénéficiaires en privilégiant une démarche active plutôt qu'un assistanat.

Une participation financière est déterminée en fonction du nombre de personne que compose la famille. Cela se traduit par des prix allant de 10 à 30% de la valeur des marchandises. Cette économie ainsi réalisée par la famille permettant de faire face à d'autres difficultés financières du foyer.

Cette épicerie solidaire est située Place de la Poste à Forcalqueiret.

Renseignements : M. Jean GAZDA 06.49.66.34.03.

*Eliette BERTHET,  
Adjointe aux affaires sociales*

## TRAVAUX DU MOIS

- Travaux dans les écoles
- Brûlage des feuilles à la Gare
- Nettoyage chemin des Vignarets, parking des Ferrages
- Remise en état des WC de la Gare
- **Mise en conformité des accès au local du club des Cigales**



## COOP'ART

L'exposition Nicolas Durrande à la Galerie Albert Garnier, le vendredi 9 février dernier, a attiré un public nombreux.

Cette présentation a été animée par un duo de viole de gambe (Francine Berckmans) et chanteuse (Eléonore Calderari). Elles ont interprété quelques airs de musique baroque qui ont ravi le public.

L'artiste peintre s'est nourri des livres de ses maîtres (Picasso, Buffet, Rouault et bien d'autres) et, sous leurs regards, a exécuté leurs portraits.

Lorsqu'un artiste se met à « nu » comme il l'a fait en exposant son intimité créative, il peut craindre le pire et c'est le meilleur qu'il a récolté.

Merci de nous avoir conviés à être les témoins de la première exposition de ses œuvres empreintes de sensibilité et de spontanéité.

Montrer, dévoiler, offrir et transmettre, telle est la

mission de la commune en association avec Coop'Art et les Écoles qui, pour cette occasion, ont accueilli les élèves de 5 classes (maternelles et primaires) accompagnés par leurs Directrice, Directeur et Professeurs.

*Le Président,  
Michel POTIER*



# LA VIE ASSOCIATIVE



## CLUB DES CIGALES

L'atelier «**LOISIRS**» organise une «**PORTE OUVERTE**» le **samedi 17 mars 2018** à partir de 14h30 au local des CIGALES rue A.Daudet

Venez découvrir le travail, (écharpes, gants, bonnets, layettes,..) de ces Cigales « laborieuses » qui ne font pas que chanter tout l'été !!!!!

Venez nombreux elles seront heureuses de vous initier au « tricot » fait main.

L'atelier "Jeux de mots" fait l'éloge du travail manuel :

"Un fil bleu très épais et repasse dans le chas d'une Aiguille pour former une tresse qui sert à agrémenter Mon nouveau pull vivement décoré

Pour finir je le tartine également de fines perles dorées.

Je suis heureuse d'avoir réussi ce vêtement qui me tiendra chaud

Holà !, viva l'artisanat.... !"

*La Présidente, Rose-Marie CHRIST*



## SI TASIE M'ÉTAIT CONTÉ

### La Généalogie.

La première réunion s'est déroulée le mardi 16 février 2018 à 14h à notre local au dessus de la Galerie Garnier dans une très bonne ambiance. Nous étions une douzaine de personnes intéressées par notre généalogie familiale. Avec les conseils et les renseignements précieux de Mr SIMMONEAU et de Mr ROY, nous allons pouvoir effectuer nos premières recherches sur nos ancêtres !!! (Démarches à suivre etc...)

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 14 mars de 18h à 19h 30, ouverte à tout le monde !

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Mr ROY Jean-Marie au 06.77.65.47.53

*Le bureau*



## ASA des EAUX de l'ISSOLE

En prévision de la remise en eau du canal, petit rappel à nos adhérents, selon leur possibilité, d'assurer le bon écoulement de l'eau par un petit nettoyage.

*Le Président, Joël LEROUX*



## CHORALE "CHANT ET AMITIÉ"

Le dimanche 14 janvier, en l'église de Ste Anastasie, la chorale Chant et Amitié organisait un concert au profit de la Recherche médicale. Etait invité pour la circonstance, l'Ensemble Vocal de Gréoux-les-bains, "Grysélicis canto". Devant un public nombreux et en présence de Mr le Maire et de plusieurs conseillers, les deux chorales, dirigées par Marc AUDAN pour Gréoux et Boris SKHAKOUMIDOV pour Tasie, ont interprété un répertoire varié, terminant ensemble avec le célèbre "Douce nuit" et un chant en provençal "Li a proun de gent".

La collecte organisée à cette occasion, a permis de recueillir environ 250 €, qui ont été reversés à la "Ligue contre le cancer".

A l'issue de leur prestation, les deux chorales se sont retrouvées à la salle de la gare pour le pot de l'amitié, qui a permis aux choristes, toujours en chansons !!, de faire plus ample connaissance.

Merci à notre public fidèle et aux généreux donateurs qui ont fait de ce concert une réussite.

Le 9 février notre chorale a offert aux résidents de l'HEPAD "La Marjolaine" à Tourves un concert d'une heure qui fut très apprécié. Certains résidents ont même chanté et dansé avec les choristes !! Un type de prestation que nous avons déjà proposé à Sollies-Pont et que nous allons mettre régulièrement à notre programme.

*Le Président, Michel BERENGER*



## Le calendrier des manifestations

### Samedi 10 mars :

Carnaval APESA à partir de 14h30 salle polyvalente

### Vendredi 16 mars :

Vernissage Exposition VICQUENAU, CARDONA, BOULET à 18h Galerie Garnier

Exposition du 16 au 18/03 et du 23 au 25/03 de 15h à 18h Galerie Garnier

### Samedi 17 mars :

Concert PIANO à 4 mains à 20h30 salle polyvalente

### Dimanche 24 mars :

Farfouille Les Varois vers les Autres de 9h à 13h salle polyvalente

### Lundi 2 avril :

VIDE GRENIER de 5h à 18h parking n°3 des Ferrages

## Le carnet de Sainte-Anastasia

### Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Madame Valérie LEGRAND survenu le 24 décembre 2017 et de Monsieur Michel VIALE survenu le 25 janvier 2018.

Nous présentons toutes nos condoléances à leurs familles.

### Petites annonces

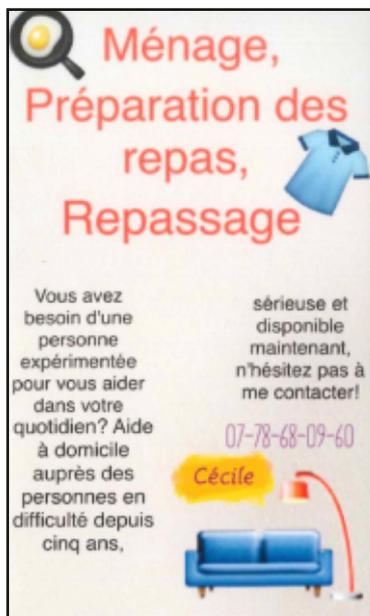
Apiculteurs à Ste-Anastasia nous sommes à la recherche d'emplacements pour poser nos ruches. Si vous possédez un terrain et que vous désirez nous aider. Nous étudions toute proposition.

Hélène et Guillaume 06.20.80.41.96 Chemin de Bonjeu

URGENT recherche maison à louer sur Ste-Anastasia. Pour plus de précisions : 06.61.35.47.03

VENDS Horloge en très bon état, marque Le Coq Chantant en merisier.

Prix : 150 € Tel : 06.10.25.86.27



**Ménage,  
Préparation des  
repas,  
Repasse**

Vous avez besoin d'une personne expérimentée pour vous aider dans votre quotidien? Aide à domicile auprès des personnes en difficulté depuis cinq ans,

sérieuse et disponible maintenant, n'hésitez pas à me contacter!

07-78-68-09-60

**Cécile**



## La Journée Mondiale des Zones humides : La biodiversité des rives de l'Issole à Sainte-Anastasia

La Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA, représentée par son Groupe Local Sainte-Baume Val d'Issole, présent sur la commune, a proposé le 17 février 2018, une sortie naturaliste : la découverte de l'Issole à Sainte-Anastasia-sur-Issole, à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides.

Cet événement commémore tous les ans, la signature de la Convention de Ramsar, validée en 1971 par

88 pays. L'objet de cet accord international est la protection de ces milieux marqués par une grande diversité : étangs, marais, lacs, tourbières, estrans, eaux stagnantes ou encore eaux courantes.

Outre leur intérêt écologique, ces espaces sont d'une grande importance pour les hommes : ils jouent un rôle dans la maîtrise des crues, ils représentent des filtres naturels et participent à l'alimentation en eau nécessaire aux populations et aux activités agricoles.

Un état des lieux montre une baisse des surfaces et de la qualité de ces milieux fragiles impactés par les activités humaines : urbanisation, prélèvement d'eau, extraction, stockage ou encore l'arrivée d'espèces exotiques.

L'équipe municipale a été associée à cette manifestation. Nous remercions pour leur investissement et pour leur présence Monsieur Morin, Maire de la commune et Monsieur Roy, Conseiller municipal.

Après une présentation de la Convention de Ramsar et montré l'intérêt et la diversité de ces espaces entre « Terre et eaux », Louis-Marie Giacobbi a rappelé le rôle joué par la LPO PACA pour la protection de ces écosystèmes, à l'occasion du 20ème anniversaire de la création de l'association.

L'Issole est un cours d'eau reconnu pour sa biodiversité et pour son importance stratégique : la rivière alimente le lac de Carcès, réservoir essentiel pour la population toulonnaise.

Consciente de l'importance de ce patrimoine naturel, la municipalité de Sainte-Anastasia-sur-Issole et des communes environnantes ont mis en place des stratégies pour le préserver.



Malgré un temps très humide, les participants, ravis par cette animation ont pu rencontrer quelques espèces inféodées aux milieux humides, dont des insectes aquatiques à

diverses étapes de leur cycle de vie (Gammare, Nèpes cendrées, Larves de Dytique bordé, fourreau de Phrygane)....



### Nèpe cendrée et Gammare

...grâce aux talents de Pierre Venel, de Christian Pierre et de Jean Mateo de l'association Vespiland.

Cette journée a permis à notre groupe de rencontrer de nouveaux sympathisants et Monsieur Conti, Directeur de l'Ecole élémentaire publique de la commune, intéressé par des animations en cadre scolaire et grand connaisseur de la faune aquatique.

## INFORMATIONS PRATIQUES

### INFORMATIONS LOCALES

#### MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le  
**Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8H à 12H**  
**et le Mercredi de 13H30 à 16H30**  
Tel : 04.94.69.64.40

#### AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouverture  
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi  
de 8H30 à 12H et le Mercredi de 14H à 16H30  
Samedi de 9h à 12h00  
Tél : 04.94.72.27.40

#### DECHETTERIE DU SIVED

à FORCALQUEIRET Horaires d'ouverture  
Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 9H à  
12H et de 14H à 17H, le Samedi de 9H à 13H  
Fermeture le Dimanche Tél : 06.07.31.02.27  
Accès aux déchetteries de Brignoles, Tourves,  
Le Val et La Roquebrussanne

#### RAMASSAGE MENSUEL DES ENCOMBRANTS

Ramassage des "monstres"  
Le 1er mardi de chaque mois  
(se faire inscrire en Mairie au préalable)

#### ASSOCIATIONS

##### ASSOCIATION SOLIDARITE DU VAL D'ISSOLE

EPIKERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
Place de la Poste Forcalqueiret  
Ouvert lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi de 10h à  
12h

Vendredi après-midi de 14h à 16h  
DRESSING SOLIDAIRE Ouvert à tous

13 av. de la Libération Forcalqueiret  
Ouvert mardi et samedi de 10h à 12h  
Mercredi et vendredi de 14h à 17h30  
GAZDA Jean 0649663403 / CLERC 0613976425

##### LES VAROIS VERS LES AUTRES

Association caritative et humanitaire  
Tél : 06.68.16.23.67

##### ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Aide à domicile, retraités, malades, handicapés  
(aide-ménagère) Tél : 04.94.92.27.08  
Permanence en Mairie le 1er jeudi de chaque  
mois de 10H30 à 11H30

#### DIVERS

##### ORDRE DES AVOCATS

Consultations gratuites d'avocats : Antenne  
de Justice, Maison des Services Publics, 2 rue de  
l'Hôpital à Brignoles, 2 fois par mois de 9h à 12h  
Pour tous renseignements ou rendez-vous  
Tél au 04.98.05.93.81

##### C.I.C.A.S.

Retraite complémentaire des salariés  
Tél : 0820.200.189 Permanence : Brignoles  
Cité Administrative, Rue des Déportés  
Mercredi et le Jeudi (au rez-de-chaussée)

#### Le CENTRE d'INFORMATION et de RECRUTEMENT des FORCES ARMEES (CIRFA)

Vous propose des permanences suivantes :

A Brignoles : Mission Locale

TERRE : 1er mercredi du mois toute la journée  
et les autres mercredis de 13h30 à 15h30

MARINE : le 1er et 3ème mercredi de 13h30 à 15h30

AIR : le 3ème mercredi de 13h30 à 15h30

Renseignements CIRFA au 04.22.43.90.10

ou la **Mission Locale 04.94.59.03.40**



#### NUMEROS UTILES

##### MAIRIE

- Accueil : 04.94.69.64.40  
- Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42  
- Service cantine : 04.94.69.64.40  
Fax : 04.94.69.64.41

##### POLICE MUNICIPALE : 06.08.80.45.82

Mail : pm@ste-anastasiie.fr

- M. LEPAGE 1er Adjoint (Urbanisme) :  
04.94.69.64.45 reçoit tous les matins  
de 9H à 11H30  
- Mme BERTHET 2ème Adjoint (Action Sociale) :  
Tel : 04.94.69.64.40  
reçoit le lundi de 10h à 11h30 et mardi, jeudi et  
vendredi de 9H à 11H30

#### GENDARMERIE NATIONALE BRIGADE DE LA ROQUEBRUSSANNE

Le **17** uniquement pour les urgences  
Le **04.98.05.22.70** pour tous les autres cas y  
compris les simples contacts ou demandes de  
renseignements

URGENCES Pompiers : **18** Samu : **15**

#### FOURRIÈRE MUNICIPALE CONVENTIONNÉE

"SARL CENTRE ANIMALIER REGIONAL" à  
Rocbaron : **04.94.86.40.24**

#### PHARMACIE DE GARDE

Numéro du standard d'appel d'urgence :  
32 37

#### DÉPANNAGE

E.D.F. : 0972 67 50 83

Téléphone : 10 15 (\*)

Eau et Assainissement : 0810 757 757

(\*) en cas de dérangement de votre ligne vous  
pouvez venir en Mairie où un téléphone sera mis  
à votre disposition pour contacter France Télécom

#### ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec  
l'assistante sociale : 04.83.95.42.30